

Compte-rendu

Comité d'Etablissement Du 28/07/2016

Vos élus Force Ouvrière CE :

Agnès CAMPANELLA, Dany KOSKAS, Pierre LECOQ, Laure LEVET, Danielle LEVY, Erika MOYSE

Votre représentante syndicale FO CE :

Marie-Ange FAY

Vos élus membres du Bureau du CE :

Agnès CAMPANELLA **Secrétaire de CE**
Erika MOYSE **Trésorière adjointe**

Ordre du Jour

1. Marche générale de l'établissement Consultation :

- 1.1. Orientation spécialisée dans les agences de proximité (réseau des psychologues du travail) : information en vue d'une consultation
- 1.2. Evolution des services spécialisés : information en vue d'une consultation
- 1.3. Organisation des équipes en agence : information en vue d'une consultation
Information
- 1.4. Evolution des emplois du référentiel des métiers : information sur les fiches modifiées
- 1.5. Tableau d'Activités et Budget Régional
 - 1.5.1. Tableau de bord
 - 1.5.2. Point d'étape convention région et plan 500000 (50 millions, application convention signée annexe)
- 1.6. Ressources humaines
 - 1.6.1. Tableau de bord RH
 - 1.6.2. Bilan campagne de promotion 2015*

- 1.6.3. Point sur le temps de travail (accord OATT)*
- 1.6.4. Campagne EPA 2016 dont utilisation du référentiel des métiers*
- 1.6.5. Bilan EPA
- 1.6.6. Montants du CCV (complément collectif et variable) versé en mars 2016 au titre de 2015 pour les agents de droit public et information sur le prime versée en 2017*
- 1.6.7. QPV : quartiers Prioritaires de la Ville* *
- 2. Fonctionnement du Comité d'Etablissement
 - 2.1. Mandatement d'un représentant du CE PACA à la réunion nationale du 14 09 2016 organisée par la CNASC : vote
 - 2.2. Point budget ASC
 - 2.3. Solde bancaire
 - 2.4. Procédure annulation de voyages et billetterie et historique de billetterie
 - 2.5. Information/consultation sur les projets de la commission ASC
 - 2.6. Tableau secours
 - 2.7. Compte rendu des commissions

Tous les élus titulaires absents n'ont pas pu être remplacés par leur suppléant : 14 votants

1. Marche générale de l'établissement Consultation :

Une expertise libre sur la simplification a été décidée la veille en intersyndicale, il est procédé à une modification de l'ordre du jour. Une commission mixte de 3 élus CE et de 2 élus CHSCT a été également décidée afin de coordonner l'expertise.

Il est procédé au vote

- sur l'expertise libre :
Pour 12
Contre 3 (CGC)

- sur les 3 élus volontaires du CE (Pierre Athenour, Agnès Campanella, et Stéphane Vinclair)
Pour 12
Abstentions 3 (CGC)

Alors que tous les élus estiment qu'ils ont besoin d'informations supplémentaires et d'un avis d'expert accompagnés de la Direction qui va réfléchir sur la possibilité d'aider l'expertise seule la CGC se distingue encore une fois négativement.

1.1. **Orientation spécialisée dans les agences de proximité (réseau des psychologues du travail) : information en vue d'une consultation**

Les psychologues du travail seront affectés en agence de proximité.

Des recrutements en interne sont possibles sous certaines conditions (une expérience en tant que psychologue du travail et le diplôme).

La Direction indique que les bureaux identifiés pour les psychologues seront fermés par une porte.

Animation au niveau des CEP (conseil en évolution professionnelle)

Offre de service des psychologues du travail :

- l'aide et l'accompagnement des conseillers pour leur permettre de monter en compétence
- l'aide dispensée aux demandeurs d'emploi

L'ensemble des opérations sera mené d'ici la fin de l'année.

1.2. **Evolution des services spécialisés : information en vue d'une consultation**

Le cœur de la délivrance des services de PE est l'agence de proximité

Certaines activités spécifiques seront désormais réalisées par en agence de proximité selon les besoins des territoires :

- Recrutement par simulation
- Contrat de Sécurisation Professionnelle
- Accompagnement de publics spécifiques

L'évolution des services est liée à la localisation (l'organisation étant différente d'un territoire à un autre)

Cela peut impliquer des changements au niveau de l'organigramme, des accompagnements RH individuels sont prévus pour débloquer certaines situations (exemple : 2 rep au lieu d'un seul)

Calendrier : ces nouvelles agences (au niveau du choix de l'effectif) doivent être en place au 1^{er} janvier 2017 avec un dossier immobilier qui sera peut être réellement terminé au 31/12/17.

1.3. **Organisation des équipes en agence : information en vue d'une Consultation Information**

Cadre national : Une spécialisation en se fondant sur une expérience des cde
Conséquence

Le métier de conseil doit être centré autour de cinq grands domaines d'activité en agence:

- l'accueil physique et téléphonique,
- l'indemnisation,
- le suivi des demandeurs d'emploi,
- l'accompagnement des demandeurs d'emploi, dont l'orientation spécialisée,
- la relation entreprise.

Seul l'accueil peut être une activité commune.

2. **Fonctionnement du Comité d'Etablissement**

2.1. **Mandatement d'un représentant du CE PACA à la réunion nationale du 14 09 2016 organisée par la CNASC : vote**

Candidate : Christine Guérin
Vote pour 12 abstentions 2 (sud)

2.4. Point billetterie

Vote unanime sur les NOEL du 04, 06, 13 et 83 et des soirées agents du 13

Point rajouté à l'ordre du jour : vote sur un achat d'anti-virus pour les ordinateurs du CE.

Un mot de Monsieur Marchand-Arvier qui retourne au Conseil d'Etat et qui indique au CE que son expérience à Pole Emploi a été riche et qu'il ne l'oubliera pas